



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 14 MOHARREM 1442 (3 SEPTEMBRE 2020)

*_*_*

I- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

✚ Projet de loi :

- **Projet de loi n° 32.20** modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Approuvé.

✚ Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2.20.584** portant création de nouveaux cercles et caïdats.

Approuvé.

- 2. Projet de décret n° 2.19.903** fixant la composition et le mode de fonctionnement du Comité de pilotage des programmes de la prévention des dangers des catastrophes naturelles.

Approuvé sous réserve de l'examen des propositions d'ajout des représentants de certaines autorités gouvernementales à la composition du Comité.

- 3. Projet de décret n° 2.20.600** fixant la composition de la Commission interministérielle permanente chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du caractère officiel de la langue Amazighe et les modalités de son fonctionnement.

Approuvé.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région de Guelmim - Qued Noun ;
- Le Doyen de la Faculté des Langues, des arts et des sciences Humaines à Aït Melloul ;
- Le Directeur de l'École Supérieure de Technologie à Safi ;
- Le Directeur de l'École nationale de Commerce et de Gestion à Tanger ;
- Le Directeur de l'École Normale Supérieure à Tétouan.